Canada's New Free Trade Agreement

Canada

WHAT IT MEANS FOR THE PRAIRIES

The Free Trade Agreement means growth and wealth for Alberta, Saskatchewan and Manitoba.

If you are a consumer, you will find lower prices and more choice.

If you are a farmer or exporter, you will welcome sure and equal access to the huge U.S. market.

If you are a manufacturer, your costs will go down.

And if you are looking for work, or are concerned about jobs for your children, you will find more and better jobs for present and future generations.

PRAIRIE EXPORT TRADE

The U.S. is by far Alberta's largest export market, accounting for about 75 per cent of its total exports. These exports were worth more than $10 billion in 1986, of which 50 per cent were natural gas and crude petroleum.

In 1986, 47 per cent of Saskatchewan's exports went to the U.S., mostly potash, uranium, petroleum, grains and oilseeds.

Over 56 per cent of Manitoba's exports go to the U.S. in the form of primary resources and finished manufactured goods.

In the past 10 years, you have seen U.S. trade actions threaten exports of:

- red meat, oil and gas, and lumber from Alberta
- potash and uranium from Saskatchewan
- hogs and hydro exports from Manitoba

If you're a cattle farmer, you know what happens to markets when the U.S. triggers its meat import restrictions. If you are a hog farmer, you know what happens when certain states impose technical regulations on imports.

If you work in a resource processing industry, you already know that high U.S. tariffs are holding back your industry and that protective actions cost jobs.

That's why the Free Trade Agreement is so important for the Prairie Provinces.

Hon. Pat Carney
Minister for International Trade

External Affairs Canada
Affaires extérieures Canada

THE FREE TRADE AGREEMENT

Here's what the Agreement does:

- it eliminates Canadian and American tariffs by 1998;
- it gives sensitive industries time to adjust;
- it provides for a binational way of resolving trade disputes;
- it cuts technical regulations that restrict exports of farm products, processed food and finished goods;
- it opens up more U.S. government contracts to Canadians;
- it eliminates barriers to financial and other services.

REMOVAL OF TARIFFS

The Agreement will eliminate remaining Canada-U.S. tariffs by 1998.

Effective January 1, 1989, the two countries will drop tariffs completely on such goods as:

- canned beef
- some pork products
- fur and fur garments
- whiskey
- animal feeds
- computers and equipment

By January 1, 1993, tariffs will be reduced by 20 per cent a year until they are completely eliminated on such items as:

- machinery
- some meat products, including lamb
- chemicals
- paint
- furniture
- paper and printed matter
- refined petroleum products

Tariffs will be reduced by 10 per cent a year so that by January 1, 1998, tariffs will be gone from such goods as:

- farm goods and processed food
- beef cuts
- steel fabricated products
- textiles, clothing and shoes
- appliances

- canola and soybean oil
- many manufactured products

ADJUSTMENT

Economists forecast that every region of the country will gain jobs and wealth as a result of the Free Trade Agreement. That is, after all, why we began talks with the U.S. in the first place.

The Government is committed to providing the assistance necessary for Canadians to take advantage of the new economic situation created by the Free Trade Agreement.

Some companies, as they gradually lose their traditional protection against American competition, may have a tough time facing up to the new open trading environment.

During the transitional period for tariff elimination tariffs can be temporarily restored if the industry is being injured by imports. For horticultural products the termination period is 20 years.

To ensure that all Canadians have a chance to benefit from the Agreement, adjustment assistance will be available to those who need it.

A new Advisory Council on Adjustment has been set up to recommend programs to assist industries and workers who may be affected.

SETTLING TRADE DISPUTES

New binational way of settling trade disputes, such as the ones that affected potash, hogs and pork, give Canadian exporters more secure access to the U.S. market, enabling them to compete on a sure and equal footing, and ensuring that the many benefits of the Agreement are not undermined in the future.

AGRICULTURE

If you are a farmer or food processor, here's how you'll benefit from the Agreement.

By removing tariffs, Prairie livestock producers will be more competitive in the U.S. market. So will producers of grains, oilseeds and potatoes.

Exemption from U.S. meat import laws will give Prairie beef producers greater and more secure access to the U.S. market.

The Agreement's dispute settlement mechanism will ensure that Prairie farmers and food processors receive fair treatment when faced with U.S. trade actions.

Dairy, poultry and egg marketing boards will remain in place, as will the related import controls.

Western Grain Transportation Act rail subsidies on exports to the U.S. through western ports will be dropped. This will have a minor impact on grain sales to the U.S. and will not affect transportation rates for exports to third countries.

ENERGY

The Agreement promotes the building of energy reserves through competitive prices, flexible markets and a strong and vibrant industry.

For Alberta's oil and gas industry it means greater security for exports to the U.S.

For Saskatchewan, the Agreement means elimination of the protectionist threat against the $300 million worth of uranium exports to the U.S.

The Agreement secures Manitoba's electricity exports to the U.S. Mid West.

The Prairie Provinces will also benefit because the Agreement relaxes rules that restrict energy trade between Canada and the U.S. The U.S. will not be able to restrict quantity or impose special energy taxes.

To maintain reserves, both countries agree to allow incentives for oil and gas exploration and development.

MANUFACTURING

If you manufacture goods, you will find that removing tariffs will cut the cost of your American supplies. Your production costs will drop.

The Prairie Provinces will be able to process more raw materials because it will be more economic to do so. This means more jobs in forestry, metal products and chemicals.

With 75 per cent of Alberta's petrochemical exports going to the U.S., removal of the tariff will provide jobs as the industries' competitive position in the U.S. market improves.

Manitoba clothing manufacturers will also benefit from improved access to the big U.S. market. U.S. buyers now purchase 81 per cent of production.

SERVICES

Services are the fastest growing part of the economy in both Canada and the U.S.. Their share of Canada-U.S. trade keeps rising.

Canadians exported $17.4 billion worth of services in 1986 — about 13 per cent of total exports.

The Prairie Provinces are strong in petroleum, chemical and mining engineering, resource science, management consulting, accounting, computer services and insurance and banking.

More than 6,000 people work in professional services in Manitoba alone. The two countries agreed to work towards recognizing and accepting the qualifications of each other's professionals. Architects will be the first to take advantage of this Agreement.

The services agreement is about the future. Existing laws and regulations are unaffected. However, when drafting future laws and regulations, each country agreed to treat the other's services as favourably as its own.

The Agreement also guarantees the insurances industry its current high level of access to the U.S.

If you trade goods or services in the U.S., you will find that the Agreement improves border crossing and makes temporary entry to the U.S. easier.

GOVERNMENT PURCHASING

Under the Agreement, Canadians can compete for more U.S. government contracts. This can benefit, among others, Manitoba's aerospace industries.

INVESTMENT

Under the Agreement, future Canadian investors will be given the same treatment in the U.S. as U.S. investors. Canada will keep its present laws, regulations, policies and practices for investment, including in such sectors as energy, telecommunications fisheries and cultural industries.

In all other sectors subject to review by Investment Canada, the Agreement provides that Canada will continue to review direct takeover proposals by U.S. investors which involve assets worth $150 million or more.

CULTURAL, SOCIAL AND REGIONAL DEVELOPMENT PROGRAMS

The Government pledged to keep our cultural, social and regional development programs intact in any free trade deal with the United States.

This promise was kept. The Agreement does not affect Canada's cultural sovereignty, or social policies such as health care and unemployment insurance.

And the government will continue to carry out policies to fight regional disparity.

Notre n

ouvel Accord de libre-échange

Canada

CE QU'IL SIGNIFIE POUR LES PROVINCES DES PRAIRIES

L'Accord de libre-échange est synonyme de croissance et de richesse pour l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba.

Les consommateurs profiteront d'une baisse des prix et d'un plus grand choix de produits.

Les exportateurs et les agriculteurs profiteront de la sécurité d'accès à l'énorme marché américain, sur un pied d'égalité avec leurs voisins du Sud.

Les fabricants pourront se procurer à meilleur prix les matériaux dont ils ont besoin.

L'Accord augmentera le nombre et la qualité des emplois dès maintenant et à l'avenir. C'est là un avantage important pour ceux qui sont à la recherche d'un emploi ou qui se demandent si leurs enfants pourront trouver du travail.

LES EXPORTATIONS DES PROVINCES DES PRAIRIES

Les États-Unis sont, de loin, le plus important débouché de l'Alberta. Cette province y écoule environ 75 % de toutes ses exportations, qui ont atteint une valeur de plus de 10 milliards $ en 1986. Elles étaient composées à 50 % de gaz naturel et de pétrole brut.

En 1986, la Saskatchewan a expédié aux États-Unis 47 % de ses exportations, surtout de la potasse, de l'uranium, du pétrole, des céréales et des oléagineuses.

Plus de 56 % des exportations du Manitoba, aussi bien des matières premières que des produits finis, prennent le chemin des États-Unis.

Au cours des dix dernières années, les Américains ont pris des mesures commerciales qui ont menacé les exportations

- de viande rouge, de pétrole et de gaz, et de bois d'oeuvre de l'Alberta
- de potasse et d'uranium de la Saskatchewan
- de porc et d'hydro-électricité du Manitoba

Les éleveurs de bétail savent bien ce qui se passe sur les marchés lorsque les États-Unis imposent des restrictions sur les importations de viande tout comme les éleveurs de porcs savent ce qui se produit quand certains États soumettent les importations à des règlements techniques.

Si vous travaillez dans un secteur de transformation des ressources naturelles, vous n'ignorez pas que des droits de douane élevés aux États-Unis nuisent à cette

L'honorable Pat Carney
Ministre du Commerce extérieur

Affaires extérieures Canada
External Affairs Canada

industrie et que des mesures protectionnistes font perdre des emplois.

C'est pour cette raison que le libre-échange est tellement important pour les provinces des Prairies.

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

L'Accord

- garantit l'élimination des droits de douane, en trois étapes, d'ici 1998;
- donne aux industries menacées le temps de s'adapter;
- prévoit un mécanisme binational de règlement des différends commerciaux;
- réduit les règlements techniques qui limitent le commerce des produits agricoles, des aliments transformés et des produits finis;
- donne aux entreprises canadiennes plus de possibilités d'obtenir des contrats du gouvernement américain;
- supprime les obstacles au commerce des services financiers et autres.

ÉLIMINATION DES DROITS DE DOUANE

L'Accord prévoit l'élimination, d'ici 1998, des droits de douane qui s'appliquent entre le Canada et les États-Unis.

Les deux pays élimineront entièrement le 1er janvier 1989 les droits de douane sur des produits tels que

- le boeuf en conserve
- certains produits du porc
- les fourrures et les vêtements en fourrure
- le whisky
- les aliments des animaux
- les ordinateurs et le matériel informatique

Les droits seront réduits à raison de 20 % par année, jusqu'à leur élimination complète le 1er janvier 1993, sur des produits tels que

- les machines
- certains produits de la viande, y compris l'agneau
- les produits chimiques
- la peinture
- les meubles
- le papier et les imprimés
- les produits pétroliers raffinés

Les droits seront réduits de 10 % par année, jusqu'à leur élimination complète le 1er janvier 1998, sur des produits tels que

- les produits agricoles et les aliments transformés
- les coupes de boeuf
- les demi-produits en acier
- les textiles, vêtements et chaussures
- les appareils électroménagers
- l'huile de canola et de soja
- de nombreux produits manufacturés

ADAPTATION

Les économistes prédisent que l'Accord créera des emplois et de la richesse dans toutes les régions du pays. C'est d'ailleurs dans ce but que nous avons engagé des pourparlers avec les États-Unis.

Le gouvernement entend fournir aux Canadiens l'aide nécessaire pour leur permettre de profiter de la nouvelle situation économique créée par l'Accord de libre-échange.

Certaines compagnies, qui perdront peu à peu la protection qui leur avait été accordée jusque-là contre la concurrence américaine, pourraient avoir des difficultés à s'adapter à un climat d'ouverture commerciale.

Pendant la période de transition prévue pour l'élimination des droits, il est permis de rétablir temporairement les droits de douane si les importations causent un préjudice. Dans le cas des produits de l'horticulture, la période de transition est de 20 ans.

C'est pourquoi une aide à l'adaptation sera offerte à tous les Canadiens qui en auront besoin, pour leur permettre de tirer profit de l'Accord.

Un Conseil consultatif sur l'adaptation a été créé afin de recommander des programmes pour aider les industries et les travailleurs qui pourront être touchés.

RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS COMMERCIAUX

Pour régler les différends commerciaux, comme ceux qui ont touché le bois d'oeuvre et le porc, l'Accord établit des mécanismes binationaux qui garantiront aux exportateurs canadiens un accès plus sûr au marché des États-Unis et leur permettront de concurrencer sur un pied d'égalité les compagnies américaines. De plus, on a ainsi l'assurance que les nombreux avantages de l'Accord ne seront pas compromis à l'avenir.

AGRICULTURE

Si vous êtes agriculteur ou transformateur de produits alimentaires, voici en quoi l'Accord est avantageux pour vous.

Grâce à l'élimination des droits de douane, les éleveurs de bétail des Prairies seront plus compétitifs sur le marché américain, tout comme les producteurs de céréales, d'oléagineux et de pommes de terre.

Les producteurs de boeuf auront un meilleur accès au marché américain du fait qu'ils seront exemptés des lois américaines sur l'importation de la viande.

Les mécanismes de règlement des différends prévus par l'Accord assureront aux agriculteurs et aux transformateurs de produits alimentaires des Prairies un traitement équitable au cas où les États-Unis appliqueraient des mesures commerciales.

Les offices de commercialisation des produits laitiers, de la volaille et des oeufs resteront en place, tout comme les contrôles à l'importation connexes.

Les subventions accordées aux exportations vers les États-Unis par les ports de l'Ouest en vertu de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest seront éliminées. Cela aura un effet mineur sur les ventes de céréales destinées aux États-Unis et n'aura aucun impact sur les tarifs de transport applicables aux exportations destinées à des pays tiers.

ÉNERGIE

L'Accord favorise la constitution de réserves énergétiques en prévoyant des prix concurrentiels, en donnant plus de souplesse aux marchés et en aidant l'industrie à devenir forte et dynamique.

L'Accord donne à l'industrie du pétrole et du gaz de l'Alberta une plus grande sécurité d'accès au marché américain.

Dans le cas de la Saskatchewan, l'Accord élimine la menace protectionniste qui pesait sur les exportations d'uranium vers les États-Unis, d'une valeur de 300 millions $.

L'Accord garantit les exportations d'électricité du Manitoba vers le Midwest américain.

Les provinces des Prairies bénéficieront aussi de l'Accord parce qu'il assouplit les règles qui limitent le commerce énergétique entre le Canada et les États-Unis. Les Américains ne pourront pas imposer des restrictions quantitatives, des taxes spéciales sur l'énergie, ou des prix minimaux à l'importation.

Afin de maintenir les réserves, les deux pays conviennent d'autoriser l'application de mesures destinées à encourager la prospection et l'exploitation du pétrole et du gaz.

INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE

Si vous êtes fabricant, vous constaterez que la disparition des droits de douane entraînera une baisse du coût de vos fournitures en provenance des États-Unis. Vos coûts de production vont diminuer.

Les provinces des Prairies pourront traiter davantage de matières premières sur place parce qu'il sera plus rentable de le faire. Ce qui veut dire que des emplois seront créés dans l'industrie forestière, ainsi que dans les secteurs de la métallurgie et des produits chimiques.

Comme 75 % des exportations de produits pétrochimiques de l'Alberta sont destinées aux États-Unis, l'élimination des droits de douane se traduira là aussi par de nouveaux emplois, à mesure que l'industrie deviendra plus compétitive sur le marché américain.

Les fabricants de vêtements du Manitoba bénéficieront eux aussi d'un meilleur accès à l'énorme marché des États-Unis, qui absorbe actuellement 81 % de leur production.

SERVICES

Ce secteur est l'élément de l'économie qui connaît la croissance la plus rapide à la fois au Canada et aux États-Unis. Les services représentent une part de plus en plus grande du commerce entre les deux pays.

Le Canada a exporté des services pour une valeur de 17,4 milliards $ en 1986 — soit environ 13 % du total de ses exportations.

Les provinces des Prairies ont de grandes compétences dans des domaines comme le génie pétrolier, chimique et minier, les sciences liées aux ressources naturelles, les services de conseil en gestion, la comptabilité, l'informatique, les assurances et l'activité bancaire.

Le Manitoba compte à lui seul plus de 6 000 personnes travaillant dans le secteur des services professionnels. L'Accord prévoit que les deux pays chercheront à favoriser la reconnaissance mutuelle des qualifications des professionnels. Les architectes seront les premiers à bénéficier de cette clause.

L'entente intervenue sur les services est tournée vers l'avenir. Elle ne modifie pas les lois et règlements

en vigueur. Toutefois, le Canada et les États-Unis se sont engagés à traiter les services de l'autre pays aussi favorablement que leurs propres services dans les lois et règlements qu'ils adopteront à l'avenir.

L'Accord garantit au secteur des assurances la même facilité d'accès privilégié au marché américain qu'il détient actuellement.

Si vous faites le commerce de biens ou de services aux États-Unis, vous constaterez que l'Accord facilite le passage de la frontière et l'obtention des autorisations de séjour temporaire.

ACHATS DES GOUVERNEMENTS

Aux termes de l'Accord, les Canadiens peuvent présenter des soumissions pour un plus grand nombre de contrats d'achat du gouvernement américain, ce qui peut profiter, notamment, aux fabricants manitobains d'autobus et de matériel aérospatial.

INVESTISSEMENTS

Aux termes de l'Accord, les investisseurs canadiens se verront accorder aux États-Unis à l'avenir le même traitement que les investisseurs américains. Le Canada conservera ses lois, règlements, politiques et pratiques actuels concernant l'investissement, notamment dans des secteurs comme l'énergie, les télécommunications, les pêches et les industries culturelles.

Dans tous les autres secteurs soumis à l'examen d'Investissement Canada, l'Accord prévoit que le Canada continuera d'examiner les projets de prise de contrôle direct par des investisseurs américains dans le cas où les actifs ont une valeur d'au moins 150 millions $.

DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET PROGRAMMES CULTURELS ET SOCIAUX

Le gouvernement avait promis de préserver nos programmes culturels et sociaux et nos programmes de développement régional dans tout accord de libre-échange avec les États-Unis.

Il a tenu parole. L'Accord n'affecte pas la souveraineté culturelle du Canada, ni ses politiques sociales, comme l'assurance-maladie et l'assurance-chômage.

Le gouvernement poursuivra ses politiques de lutte contre les disparités régionales au Canada.